

Commune de PEYRIAC-MINERVOIS
Aménagement du restaurant scolaire dans un bâtiment existant

COMPTE RENDU de la réunion de présentation de l'analyse des offres
du 11 Juillet 2025

Présents : GILS Denise – Maire
LAPEYRE Denis – 1^{er} adjoint
JUPILLE Jacky – Conseiller
ESTEBAN Michel – Conseiller
SOULIE Françoise – Conseillère
BEZES Mathilde – Secrétaire générale
VIROT Rachel – CV ARCHITECTURE

Mme VIROT expose aux personnes présentes l'analyse des offres qui a été faite pour chaque lot et commente les particularités de chaque offre.

Il est proposé à la Commission de retenir comme entreprises mieux-disantes les entreprises suivantes :

Lot		Entreprise mieux-disante	Montant de l'offre (en € HT)
1	GROS ŒUVRE	GILS	126 505,50
2	ETANCHEITE	POCHON	5 261,86
3	ENDUIT	RAVALEMENTS 2000	11 475,00
4	MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES	CITE FER ALU	10 974,00
5	PLATRIERIE	GASTOU	18 992,08
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GOMEZ	28 098,26
7	REVETEMENTS DE SOLS DURS / FAIENCES	SERRANO	17 836,35
8	PEINTURE	PUERTO	4 460,25
9	SERRURERIE	CITE FER ALU	10 147,25
10	ELECTRICITE	CERVERA	22 621,00
11	PLOMBERIE / SANITAIRES / VENTILATION	NACENTA	35 629,00
12	EQUIPEMENTS DE CUISINE	ROUGER	12 950,00

Après délibéré de la Commission, en l'absence de Mme GILS qui compte tenu de son lien avec l'entreprise GILS se retire de la salle et ne participe pas au vote relatif au lot n° 1, les propositions de la Maitrise d'œuvre sont acceptées.

Il est convenu de ne pas retenir à ce stade les 2 PSE relatives à :

Lot n° 10 ELECTRICITE – alarme anti-intrusion

Lot n° 11 PLOMBERIE / SANITAIRES / VENTILATION – ventilation double flux

Un courrier sera adressé par le MO dans les prochains jours aux entreprises non retenues, puis après un délai légal de 11 jours calendaires, les entreprises retenues seront prévenues et conviées à la prochaine réunion de signature des marchés le 30/07/25 en matinée.

**Pour CV ARCHITECTURE,
Rachel VIROT**